	District de Football des PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	PÔLE FÉMININ 64
	PROCÈS VERBAL	***Réunion du Mercredi 29 septembre 2021***

Présents (par communication électronique) : Marie-Aude HOURCAILLAOU, Katia LANGUET, Hervé LATRUBESSE (Président)

Assistent : Johan SAINT MACARY (Référent District 64) Nolwenn COLLIN

Excusée : Carine PETRIAT

Contact : feminines-competitions64@footpyr64.fff.fr

Changements d'horaires

Précision : L'horaire officiel des rencontres U13F et U17F est 14h30.

Pour toutes modifications horaires, l'utilisation de Footclub est à privilégier jusqu'à J-7.

La commission tolère le changement d'heure avec accord des clubs visiteurs dans un délai raisonnable.
Une demande de report d'un match prévu le samedi 25 septembre à 14h30 est arrivée vendredi 24 septembre à 17h16. Cette demande a été exceptionnellement acceptée mais la commission demande aux clubs d'anticiper tout report.

Forfaits

Journée 1 : Forfaits de St Palais en U17 et Mauléon et Haut Béarn en U13

FMI / Feuilles de match

La FMI est obligatoire. Son utilisation a globalement été un succès lors de la première journée. Cependant, quelques feuilles manuscrites ont été utilisées. Quelques incohérences sont constatées et devront être corrigées. Les clubs concernés ont été prévenus des corrections à apporter.
Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est dorénavant possible de transmettre une feuille de match (et une feuille annexe) sur Footclub

Correspondance

Tous les mails envoyés à la commission ont été traités.

Nous rappelons que toute correspondance doit être faite sur la messagerie officielle à partir des **boites mails officielles des clubs** :

feminines-competitions64@footpyr64.fff.fr

Les mails envoyés sur l'ancienne boite mail gmail.com ne sont plus pris en compte.

Les décisions de la Commission départementale féminine sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours, dans les conditions prévues à l'article 3.4 de l'annexe 2 des règlements généraux.

LA COMMISSION COMPÉTITIONS FÉMININES DES P-A